



## VEHICULE SUR PARKING ET ASSURANCE ET CONTROLE TECHNIQUE

Par **VICTOR062**, le **25/05/2015** à **09:46**

Bonjour tout le monde.....

Mon voisin m'a pose une question a laquelle je ne peux répondre, j'espère que ce post va m'aider.

Il possède un véhicule qui depuis le 05/2014 est en panne ( Distribution HS )n'ayant pas les fonds celui ci reste gare sur le parking de la résidence ( non privé) le véhicule est bien assuré, mais la date du CT est périmée depuis le 01/2015.....

Que risque t'il ? Est il en infraction ?

Merci de vos réponses

Par **aguesseau**, le **25/05/2015** à **10:02**

bjr,

si le véhicule est stationné sur un emplacement ouvert à la circulation publique, ce véhicule doit être à jour du contrôle technique sinon il est en infraction.

cdt